



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : **61**

Date de Publicité : 26/01/2010

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Séance du lundi 25 janvier 2010
D - 2010005

Aujourd'hui Lundi 25 janvier Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG - LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE (*présente à partir de 18h25*), M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Didier CAZABONNE, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Maxime SIBE, Mme Sarah BROMBERG, Mme Paola PLANTIER, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON,

***Cession à la société Icade promotion logement d'une parcelle
de terrain située rue Georges Rioux rue Colette.
Autorisation. Décision.***

M. Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux est propriétaire dans la ZAC de L'hôpital des Enfants d'une parcelle de terrain cadastrée EH 239, de forme approximativement triangulaire, située à l'angle de la rue Colette et de la rue Georges Rioux. Cette emprise était destinée à l'aménagement d'un square de quartier.

La quatrième modification du PLU, intervenue en novembre, a rendu ce terrain constructible ce qui permet à l'aménageur, la société ICADE Promotion Logement de réaliser une opération de logements et services prenant en compte les 700 m² de SHON affectés à la parcelle.

Pour rendre viable son projet, l'aménageur doit se porter également acquéreur de la propriété mitoyenne cadastrée EH 8 appartenant à un tiers privé, pour un montant de 90 000 € environ, et démolir les constructions qui y sont implantées.

Cette propriété, réunie à celle de la Ville et à l'emprise restant propriété de la société ICADE cadastrée EH 240 et EH 249, permettrait ainsi de réaliser 18 logements en accession et 2 commerces en rez-de-chaussée sur 1 520 m² de SHON environ.

Il s'agit toutefois d'une opération complexe techniquement en raison de la faible profondeur des parcelles et qui ne permet pas à la Société ICADE de se porter acquéreur de la parcelle communale à un prix supérieur à 100 000 € (en tenant compte du fait qu'elle a déjà assumé la démolition de la chapelle et des bâtiments annexes. L'ensemble de ces démolitions y compris la parcelle privée mitoyenne est estimé à 30 000€).

Cette cession, qui permettra d'achever cette opération d'aménagement communautaire, est envisagée, au regard des contraintes évoquées, à un prix inférieur à l'évaluation domaniale réalisée par France Domaine le 9 novembre 2009, qui ressort à la somme de 274 000 € pour une surface au sol de 457 m².

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

DECIDER :

- La cession à la société ICADE de la parcelle cadastrée EH 239 située rue Colette selon les modalités et motifs exposés ci-dessus pour une somme de 100 000 €.
- L'encaissement au budget de l'année en cours de cette somme.

Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de cession et tous documents afférents à cette opération.

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE

ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE
ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 25 janvier 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Hugues MARTIN
Adjoint au Maire

